



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 56403

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la situation des jeunes adultes, notamment au niveau de leur autonomie et du soutien familial dont ils peuvent bénéficier. Les évolutions de la situation économique et de la situation sociale font apparaître des évolutions dans les modes de vie. Ces modifications profondes des comportements peuvent avoir des répercussions sur l'avenir, dont on mesure encore assez mal les conséquences. La responsabilité de la famille à l'égard des jeunes est multiple. Outre les aspects affectifs qui sont essentiels dans l'équilibre psychologique, la famille a des devoirs en matière éducative et en matière économique. L'allongement de la période d'études, la difficulté à intégrer le monde du travail place la famille dans une situation où, bien souvent, elle demeure le dernier rempart avant l'exclusion. La société attribue à la famille une responsabilité qui dépasse parfois les moyens dont elle dispose. Certes, la famille est accoutumée à prendre, quand cela est nécessaire, le relais de la solidarité nationale, mais elle est aujourd'hui, en plus, confrontée à un problème nouveau qui est celui de la conciliation du soutien familial avec l'accès à l'autonomie du jeune. Ces deux notions agissent en effet en synergie pour permettre l'épanouissement de chacun dans un climat d'amour et de respect mutuel. Il importe de mieux définir le rôle des différents acteurs (Etat, partenaires sociaux, familles...) ainsi que le socle de la solidarité familiale et les domaines dans lesquels la famille est indispensable. Actuellement, la charge matérielle d'un jeune adulte au chômage incombe presque totalement à la famille. Les conséquences peuvent être dramatiques pour ceux dont les familles sont absentes ou dans l'incapacité de les aider. L'autonomie ne signifie pas en effet rupture familiale ; mais la famille ne peut pas tout assumer seule et il convient aussi d'éviter toute marginalisation des jeunes. En conséquence, il lui demande quelles mesures pourraient être mises en place pour aider cette tranche d'âge, tout en favorisant le maintien des liens familiaux et de dialogue intergénérationnel.

Texte de la réponse

La question de l'autonomie du jeune adulte a été au centre de multiples réflexions lors de la conférence de la famille de juin 2001 et a fait l'objet de propositions tant dans le rapport du Commissariat général du plan de M. Dominique Charvet « Jeunesse : un devoir d'avenir » que dans l'avis du Conseil économique et social présenté par M. Hubert Brun. La loi du 4 juillet 2001 relative à la mise en place d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans a créé une commission nationale pour l'autonomie des jeunes chargée, notamment, de faire le bilan des dispositifs existants et d'étudier la création d'une allocation d'autonomie. La composition de cette commission, qui a débuté ses travaux le 4 décembre dernier, a fait une large place à la jeunesse elle-même en associant à ses travaux des représentants du Conseil national de la jeunesse présidé par Mme la ministre de la jeunesse et des sports. La ministre est particulièrement attentive aux travaux de cette commission et veillera à ce que les propositions de cette dernière se traduisent concrètement pour, au-delà d'une allocation, permettre et favoriser l'autonomie de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56403

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 259

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 467